



Recours défaillance voiture après achat

Par Titi10

Bonjour,

J'ai acheté une voiture d'occasion a un professionnel il y a 1 mois.

Lors de la vente nous n'avons pas remarqué de défaillance, les feux clignotants etc fonctionnaient correctement. Or depuis quelques jours lorsque je met le clignotant a droite les "veilleuses" arriere gauche et droite clignotent en même temps que le clignotant droit. Je ne peux donc plus indiquer clairement aux véhicules derriere moi dans quelle direction je vais.

Pensez-vous qu'il y ait légalement un recourt auprès du garage où je l'ai acheté ?

Merci d'avance

Par ESP

Bonjour et bienvenue,

Si votre achat date d'un mois, vous avez certainement une garantie ?

Néanmoins, vous pouvez invoquer la garantie légale de conformité...

[url=https://www.inc-conso.fr/content/acheter-une-voiture-doccasion-achat-partir-du-01012022]https://www.inc-conso.fr/content/acheter-une-voiture-doccasion-achat-partir-du-01012022[/url]

Par Titi10

Bonsoir, merci de votre réponse.

Le vendeur ne m'a proposé aucune garantie. Y a t-il un texte de loi qui me permet de me "retourner" contre lui ? Il m'a clairement montré que ca "l'embêtait" pour être poli que j'ai des problèmes avec la voiture et je cite "il n'y avait aucun problème quand tu l'a acheté" donc il dit qu'il n'est obligé de rien....

Que faire ?